

Dix logements accompagnés sortent de terre

Montfort-sur-Meu — Ce programme trouvera son épilogue à la fin de l'année. L'ossature de la structure est déjà inscrite dans le paysage, boulevard de la Duchesse-Anne.

L'initiative

En 2017, l'État lançait un nouvel appel à projets en vue d'augmenter le nombre de places en pension de famille dans le département. De là est né le projet de création d'une maison relais dans la commune.

Également appelé pension un logement accompagné héberge des personnes à faibles revenus, en situation d'isolement ou d'exclusion, et qui, pour de multiples raisons, ne peuvent plus se maintenir ou accéder à un logement ordinaire.

« Le croisement de ce projet de création et de l'analyse des besoins sociaux dans la ville a conduit les acteurs de l'époque à imaginer cette maison relais à Montfort », rapporte le maire, Fabrice Dallino.

« Réduire la difficulté à vivre seul »

Ce projet social a été conduit par l'association pour l'insertion (AIS 35) qui a répondu à l'appel d'offres. Elle gère déjà quatre maisons de ce type en Ille-et-Vilaine, avec l'appui du bailleur social Néotora.

La ville de Montfort apporte ici un soutien politique. Localisé le long du boulevard de la Duchesse-Anne, le site verra, d'ici la fin de l'année,



Le projet de maison relais se concrétise, boulevard de la Duchesse-Anne.

l'ouverture d'une pension de dix logements individuels de type T1, avec des espaces communs.

« La maison relais est déjà ouverte dans le territoire de Montfort, note Malo Le Clerc de l'AIS 35. Le projet n'attend pas la livraison du bâtiment. Depuis déjà trois ans, sept personnes occupent des appartements dans la ville sous forme de collocation. »

Les logements sociaux actuellement occupés seront probablement

libérés dès l'ouverture de la maison relais auquel s'ajoutera un T2 utilisé jusqu'ici comme bureau ; soit cinq logements sociaux libérés. Dix autres logements seront aussi livrés début 2022 à Guichen car « le modèle économique d'une maison relais ne peut fonctionner qu'avec un minimum de vingt places, précise Malo Le Clerc. À la création de ce projet, cette maison relais avait été pensée pour fonctionner avec celle de Guichen ».

En effet, en matière d'accompagnement social, le financement par jour et par personne s'élève à 18 € par jour depuis janvier. Il précise également que « chaque résident a bien un statut de locataire sans limitation de durée. La notion d'accompagnement s'entend dans la présence de l'hôte d'accueil qui apporte une présence bienveillante et réduit la difficulté à vivre seul ». Plus largement, l'objectif de l'AIS 35 est d'accompagner dans un parcours de vie globale.

PHOTO : OUEST-FRANCE